



Justice sociale ou ironie du sort ?



Une histoire vraie qui soulève quelques questions sur le système social suisse : Comment se fait-il que, d'une part, les immigrés ne participent pas au même système et obtiennent quand même « tout » gratuitement ? Et que d'un autre côté, un Suisse qui a travaillé toute sa vie et cotisé aux assurances sociales, se retrouve au chômage à 61 ans et s'appauvrit ? Jugez par vous-mêmes : Système social à réformer ou ironie du sort ?

Opinion sans fard. Aujourd'hui avec le journaliste suisse Charly Pichler. Pichler est connu pour ses chroniques dans 28 hebdomadaires suisses.

Franz W. emménage dans une maison de retraite. « Et alors ? », pourrait-on demander. Cependant son histoire est surprenante.

Charly Pichler l'a décrite dans un article paru dans le « Schweizerzeit » du 31 mai 2019 :

« Franz W., un célibataire Suisse de 61 ans, a été licencié après 29 ans de travail dans une entreprise. En raison de son âge, il ne correspond plus à l'image d'une entreprise jeune. Il est choqué, mais a le courage de chercher un nouvel emploi.

Mauvais calcul ! Quatre ans et des centaines de demandes rejetées plus tard il se retrouve, moralement abattu, aux services sociaux. Ses économies sont épuisées et les hypothèques pour la maison héritée, à la périphérie du village, sont hors de prix. La banque la met aux enchères. La municipalité l'acquiert et y accueille une grande famille de demandeurs d'asile irakiens. (...) Franz W. a alors dégringolé au niveau de « bénéficiaire de l'aide sociale ».

Travailler toute sa vie – et maintenant ça ! Tant qu'il a encore des biens propres, ils lui sont retirés. C'est injuste ? Non, c'est la loi !

Il s'ensuit une phase d'humiliation personnelle : visites officielles, formulaires, entretiens fatigants. Chercher des coupables serait vain. C'est le système sans merci qui est en cause, il a besoin d'être réformé. L'entreprise avait le droit de le licencier, la banque a exigé son argent et la municipalité a hébergé les demandeurs d'asile, et même le regroupement familial des Irakiens est légal. La maison de Franz W. abrite aujourd'hui des personnes qui ne versent jamais un franc dans le système social suisse et qui ne paient pas de loyer. C'est logique : avec quoi le paieraient-ils ? [...]

Franz W. a été envoyé dans une maison de retraite, et comme sa retraite ne couvre pas les frais, papa-État paie le reste ! Et c'est bien plus cher que si on l'avait laissé dans sa vieille maison. »

Cette histoire soulève quelques questions sur le système social suisse. Comment se fait-il que, d'une part, les immigrés ne participent pas au même système, c'est-à-dire qu'ils ne contribuent pas à la protection sociale de la population et qu'ils obtiennent toujours « tout » gratuitement ? Et que d'autre part, quelqu'un qui a travaillé toute sa vie et payé ses cotisations aux caisses de protection sociale, doit finalement dépenser ses biens et sa fortune pour subvenir à ses besoins, et ensuite coûter encore plus cher à l'État (c'est-à-dire à la collectivité), que s'il avait été aidé pour payer ses intérêts bancaires. Jugez par vous-mêmes : Système social à réformer ou ironie du sort ?

de mfg.

Sources:

Magazin ‚Schweizerzeit‘ vom 31.05.2019, www.schweizerzeit.ch

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#Suisse - www.kla.tv/Suisse

#Schweizerzeit-fr - Journal suisse Schweizerzeit - www.kla.tv/Schweizerzeit-fr

#PolitiqueAsile - d'asile - www.kla.tv/PolitiqueAsile

#OpinionSansFard - sans fard - www.kla.tv/OpinionSansFard

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  Licence Creative Commons avec attribution

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.